

Enseigner la musique avec le numérique

RS6654 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	133, 333
Formacode(s)	45094
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2027

Certificateur(s)

ASS DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE SOLAURE · SIRET : 77639547700016

MARIE-ALINE BAYON · SIRET : 83446993400014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le secteur de l'éducation (éducation nationale, enseignement supérieur, formation professionnelle) a opéré une transition numérique depuis plusieurs années mais ce n'est pas le cas de l'enseignement artistique. En effet, les professionnels des écoles de musique et des conservatoires ne sont pas formés au numérique dans leurs parcours et ils ont découvert les outils numériques lors de la crise sanitaire de 2020 sans y être préparés.

Pourtant, ces outils existent depuis de nombreuses années et c'est sans compter toutes les ressources d'apprentissages disponibles en ligne également, à l'image des tutoriels auxquels nombre de musiciens ont quotidiennement recours, dont les publics des structures citées précédemment. Le secteur de l'enseignement musical est aujourd'hui en décalage avec les usages des publics, leurs attentes et les possibilités pédagogiques offertes par ces outils, alors que des sociétés privées se saisissent déjà de ces questions.

En outre, le marché du travail demande aujourd'hui explicitement à ces professionnels de posséder des compétences spécifiques dans l'utilisation des outils numériques. Pour s'adapter aux mutations du marché du travail, le professeur de musique a donc besoin des compétences lui permettant d'intégrer les outils numériques dans sa pratique professionnelle.

La certification « Enseigner la musique avec le numérique » vient ainsi répondre à ce besoin de montée en compétences des professeurs de musique sur le marché de l'emploi en permettant de :

- favoriser le recrutement des enseignants en musique face à un marché de l'emploi qui demande explicitement de posséder des compétences numériques
- soutenir le maintien de l'emploi des professeurs de musique face à un secteur privé concurrentiel
- aider les enseignants de musique d'être en phase avec les publics et de maintenir les effectifs au sein des structures
- faciliter la création de propositions pédagogiques et artistiques attractives et innovantes pour accueillir de nouveaux publics
- octroyer les compétences pour développer des cours présentiels avec les outils numériques dans une démarche d'enseignement musical mixte et répondre ainsi aux besoins des publics
- favoriser l'autonomie des élèves et la motivation en créant un lien entre la salle de classe et la maison

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1 - Produire des supports pédagogiques musicaux numériques afin d'enrichir le cours de musique et l'entraînement musical personnel des élèves, au moyen de l'enregistrement audio, de la captation vidéo et de l'outil de notation musicale, dans le respect des textes relatifs à la protection des données et de la réglementation en vigueur dans le secteur de l'enseignement et de la création artistiques, en tenant compte des éventuelles situations de handicap.

2 - Créer des exercices musicaux numériques au moyen des outils numériques spécifiques à la musique du type exerciceur et générateur de contenus pédagogiques interactifs, dans le respect des textes relatifs à la protection des données et de la réglementation en vigueur dans le secteur de l'enseignement et de la création artistiques, en tenant compte des éventuelles situations de handicap, afin de réaliser des évaluations en situation de cours de musique et donner des supports d'entraînement aux élèves dans le cadre de leur pratique personnelle de la musique.

3 - Organiser et scénariser des ressources et supports pédagogiques musicaux numériques au moyen d'une plateforme numérique d'apprentissage afin d'assurer un suivi pédagogique et un lien entre l'apprentissage musical effectué en situation de cours présentiel et l'entraînement musical réalisé par les élèves à la maison, dans le respect des textes relatifs à la protection des données et de la réglementation en vigueur dans le secteur de l'enseignement et de la création artistiques, en tenant compte des éventuelles situations de handicap.

4 - Élaborer un cours de musique dans une démarche d'enseignement musical mixte en choisissant les outils numériques spécifiques à la musique en adéquation avec le public visé, son niveau, ses besoins, son éventuelle situation de handicap, les objectifs pédagogiques à atteindre, en s'appuyant sur des ressources pédagogiques musicales numériques, afin d'accompagner les élèves à l'acquisition des compétences musicales visées.

5 - Animer un cours de musique dans une démarche d'enseignement musical mixte en utilisant avec le public visé les outils numériques choisis en adéquation avec son niveau, ses besoins, son éventuelle situation de handicap, en utilisant les ressources pédagogiques musicales numériques créées afin d'accompagner les élèves durant et entre les cours jusqu'à l'acquisition des compétences musicales visées.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit être titulaire du Diplôme d'État de professeur de musique ou du Certificat d'aptitude de professeur de musique, ou justifier d'au moins deux années d'enseignement de la musique au sein d'un établissement d'enseignement artistique (école de musique associative, territoriale ou conservatoire classé par l'État) à temps complet ou temps partiel.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Le candidat doit être titulaire du Diplôme d'État de professeur de musique ou du Certificat d'aptitude de professeur de musique, ou justifier d'au moins deux années d'enseignement de la musique au sein d'un établissement d'enseignement artistique (école de musique associative, territoriale ou conservatoire classé par l'État) à temps complet ou temps partiel.
- Le candidat doit être inscrit dans un parcours de formation continue préparant à la certification professionnelle « enseigner la musique avec le numérique » auprès d'un organisme de formation professionnelle agréé par les co-certificateurs au moment de l'inscription.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé :

- d'un représentant des co-certificateurs
- de deux jurys extérieurs:
 - un chef d'établissement d'enseignement artistique exerçant au sein d'une structure classée par l'État, soit titulaire du Certificat d'Aptitude, soit titulaire du grade de Professeur d'Enseignement Artistique ou de Directeur d'Établissement d'Enseignement Artistique 1ère ou 2nde catégorie, extérieur à l'organisme.
 - un enseignant d'une discipline musicale exerçant au sein d'une structure classée par l'État, soit titulaire du Diplôme d'État, soit titulaire du grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique 1ère ou 2ème classe ou de Professeur d'Enseignement Artistique, extérieur à l'organisme.

Le président de jury est désigné parmi les membres du jury extérieur à l'organisme par le responsable de l'organisation des épreuves

Base légale

Date de décision

27/06/2024

Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2027
Date de dernière délivrance possible	27/12/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://solaure-music-lab.fr/certification-professionnelle>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6654/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	3 960 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.